

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 095-2025
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 22

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Présents : MAUGAN Claude, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, MOREAU Karine, CLAUSE Patrick, LÉBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, SEUGNET Leila, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, VEILLON Dominique, ROUSSEAU Etienne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. URBANI Sébastien a donné procuration à Mme MOREAU Karine,
Mme PRUGNIÈRES Anne-Cécile a donné procuration à M. MAUGAN Claude,
M. DAUTRICOURT Arnaud a donné procuration à Mme GUEVEL Stéphanie,
Mme DUMAS FERNANDES Jacqueline a donné procuration à Mme CUVILLIER Armelle,
Mme MANCA Isabelle a donné procuration à M. GIRARD Jean-Pierre.

Absents excusés : Bertrand Dupont, Sébastien Violleau, Séverine Robin, Bruno Bocard.

Absent : Magalie Le Goff.

OBJET : PLU – ANNULATION DE LA DELIBERATION 72-2024 DU 16 OCTOBRE 2024 :

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°72-2024 prescrivant la procédure de modification du PLU n°1,

Vu la délibération n° 39-2025 lançant la mise en compatibilité du PLU par Déclaration de Projet portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de la Tourasse,

Il est rappelé au conseil municipal qu'en Mai 2025, avait été décidé de lancer la mise en compatibilité du PLU par Déclaration de Projet étant donné que le délai de la procédure de modification du PLU était prescrit.

Néanmoins, le conseil municipal n'ayant pas abrogé la délibération n°72-2024, deux procédures co-existent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération n°72-2024 prescrivant la procédure de modification du PLU n°1.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 17/12/2025

Le Maire, Claude MAUGAN

La secrétaire de séance,
Mme Stéphanie GUEVEL

